

Achats groupés

1.

Les membres d'une ou de différentes Communautés d'Énergies Renouvelables (CER) peuvent être amenés à réaliser des achats de fournitures, d'énergie ou de prestation intellectuelle. Il peut être intéressant de mutualiser l'acte d'achat à plusieurs dans une optique de réduction des coûts et d'amélioration des impacts environnementaux (par exemple à travers une livraison commune).

Cibles

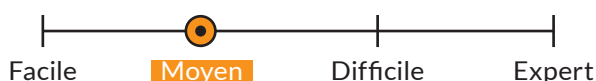


Communautés d'Énergies
Renouvelables (CER)



Collectivités

Mise en œuvre



Objectifs

- Améliorer les procédures d'achats, de l'identification du besoin à la sélection des prestataires.
- Réduire les coûts et simplifier les démarches administratives.
- Diminuer l'impact environnemental des achats en intégrant des critères écologiques stricts et en favorisant la mutualisation des livraisons.

Ressources disponibles

- [Cahier des charges type](#)
- [Convention de constitution de groupement d'achat](#)
- [Notice explicative](#)

Retour d'expérience



Cette initiative, facile à mettre en place, a déjà montré des résultats très positifs dans plusieurs Communautés d'Énergies Renouvelables (CER) du réseau des Centrales Villageoises. Par exemple, la CER des Centrales Villageoises de la Weiss a réussi à vendre 91 kits solaires dès sa première opération, permettant d'installer une puissance totale de 73,5 kWc. En plus de favoriser l'autoconsommation d'énergie renouvelable, cette action a permis de faire connaître la CER dans la région, grâce à une forte visibilité dans les médias : articles dans la presse locale, reportage sur France 3 Région, etc.



Bonnes pratiques

- ☐ Prévoir une clause de revoyure entre partenaires pour ajuster l'opération si nécessaire.
- ☐ Rédiger un cahier des charges clair et précis, en définissant bien les besoins. Cette étape est essentielle pour réussir un achat groupé.
- ☐ Encadrer les prestations récurrentes en intégrant des conditions claires d'entrée et de sortie du groupement de commande.